YERRES

HÔTEL DE VILLE

Services Techniques
N° Tél. : 01 69 49 77 00
N/Réf. : NL/RD/JD

DECISION N° 2008/223

OBJET : Contrat d'occupation précaire du domaine privé de la Commune (bail d'habitation à titre exceptionnel et transitoire) d'un logement sis 12, impasse du Couvent à Yerres, au profit de Monsieur Olivier RACAMIER.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22, L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d' YERRES en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

Vu l'arrêté n°2008/341 du 18 juillet 2008 portant délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Mme Nicole LAMOTH, Premier Adjoint.

CONSIDERANT que dans le cadre du projet d'aménagement et de renouvellement urbain du quartier de la Gare, la Commune a préempté des biens (pavillons) se situant dans le périmètre des terrains concernés par ce projet.

CONSIDERANT qu'à terme, les terrains acquis par voie de préemption seront aménagés, conformément au projet retenu,

CONSIDERANT que conformément à l'article 40-V de la loi du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, la Commune conclut le présent bail d'habitation, à titre exceptionnel et transitoire, et que celui-ci échappe au régime législatif quant à la durée de la location et au droit de reprise,

CONSIDERANT que la Commune accepte de louer le pavillon sis 12 impasse du Couvent dans l'attente de réaliser cette opération d'urbanisme,

CONSIDERANT que la Commune autorise Monsieur Olivier RACAMIER, à occuper à compter du 1er septembre 2008, le logement sis 12, impasse du Couvent à Yerres, relevant

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex
Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98

du Domaine Privé de la Commune, et ce, à titre exceptionnel et transitoire, durant une période d'un an, renouvelable une fois,

CONSIDERANT que le contrat prendrait fin de plein droit dans le cas où l'agent quitterait ses fonctions au sein de la Commune, avant son échéance,

- DECIDE -

DE signer un bail d'occupation à titre exceptionnel et transitoire, d'un logement relevant du Domaine Privé de la Commune, sis 12, impasse du Couvent à Yerres, au profit de Monsieur Olivier RACAMIER,

DIT que la présente occupation est consentie moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 300 €, révisable suivant l'indice INSEE du coût de la construction,

DIT que lors de la prise de possession du logement, Monsieur Olivier RACAMIER sera tenu de s'acquitter directement auprès de la Trésorerie Principale de Brunoy d'une somme de 300 € au titre du dépôt de garantie,

DIT que les recettes seront inscrites au budget de la Commune, exercice 2008 et suivants,

DIT que la présente décision sera inscrite au registre des actes de la Commune et adressée à Monsieur le Préfet de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy.

Fait à Yerres, le 28 août 2008

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 201

Pour le Député-Maire empêché,
L'Adjoint délégué

Nicole LAMOTH
Conseiller Général du
Canton Yerres/Crosne